

DELIBERATION CA0114-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu l'arrêté n° 2021-067 du 25 mai 2021 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 16 novembre 2021

Objet de la délibération : Lettre d'orientation budgétaire 2022

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 25 novembre 2021, le quorum étant atteint, arrête :

La lettre d'orientation budgétaire est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et 5 abstentions, un membre étant arrivé en cours de séance.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services
Olivier HUISMAN*

Signé le 29 novembre 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 29 novembre 2021

**POLITIQUE
DES MOYENS**

2022 - 2024

Lettre d'orientation budgétaire 2022

ua

UA

ua

UA

UA

La lettre d'orientation budgétaire 2022 s'inscrit dans le cadre de la politique des moyens 2022-2024 telle qu'approuvée par le conseil d'administration du 15 avril 2021.

Le budget 2022 se construit par conséquent dans le cadre d'un nouveau cycle de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens dont le dialogue a eu lieu courant 2022 avec les composantes, les services communs, les pôles de recherche et les services centraux.

La campagne d'emploi 2022 a été approuvée en 2 temps :

- La CE liée aux postes d'enseignants du second degré titulaires a été approuvée par le CA du 30/09/21
- La CE liée aux postes d'enseignants chercheurs et de BIATSS a été approuvée par le CA du 04/11/21

La liste des projets structurants pour 2022 a été validée par la CIPI du 10 juin 2021.

La liste des projets liés à la convention pluriannuelle avec la Région a été validée par la CPN du 02 avril 2021. Pour rappel, il s'agit d'une convention initiale 2017-2020 qui a fait l'objet d'une prolongation de 6 mois, d'un avenant pour une 4^{ème} année (2020-2021), puis un nouvel avenant pour une 5^{ème} année (2021-2022).

La lettre d'orientation budgétaire 2022 intègre par ailleurs les éléments nouveaux de la pré-notification 2022 du 29 octobre 2021 par rapport à la notification intermédiaire de 2021 du 05 août 2021 dont les éléments ont été pris en compte dans le budget rectificatif 2021.

La pré-notification 2022 intègre la majorité des crédits alloués pour l'année 2022. Elle intègre des dispositifs liés à la loi de programmation de la recherche (LPR) du 24 décembre 2020, des actions en faveur de la réussite étudiante dans le cadre de la loi ORE et du plan Egalité des chances, la montée en puissance de la réforme du 2^{ème} cycle des études de santé, ainsi qu'un ensemble de mesures de ressources humaines, dont une partie du financement de la contribution employeur à la protection sociale et la pérennisation de la revalorisation triennale de l'IFSE financée en 2021.

Cette pré-notification fera encore l'objet d'ajustements en cours d'année dans le cadre de notifications intermédiaires. Celles-ci porteront sur les emplois prévus dans le cadre de la LPR et notamment les créations de chaires de professeur junior, les projets de recherche et hors recherche en lien avec le contrat, ainsi que les soutiens apportés à la trajectoire financière de l'établissement et qui seront discutés dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion.

Le cadrage budgétaire intègre par ailleurs les mesures propres à l'établissement. La campagne d'emploi est particulièrement marquée cette année par la création d'un certain nombre de postes : 14 postes d'enseignants et d'enseignants chercheurs ainsi que par 4 postes de BIATSS en recherche. Les mesures indemnitaires décidées par l'établissement ont également été intégrées avec notamment la mise en place d'un complément de rémunération pour les personnels enseignants et BIATSS contractuels en CDI équivalent à l'IFSE des titulaires (références 2021 et 2022 et appliquées progressivement sur 2022, 2023 et 2024).

Certaines mesures ne sont pas encore connues et pas encore intégrées dans la pré-notification.

Le calendrier du dialogue stratégique de gestion (DSG) a été modifié cette année.

Une première phase « Bilan et perspectives du contrat » est consacrée au suivi du déploiement du contrat pluriannuel. Cette phase prévoit un temps d'échange qui concerne le bilan de mise en œuvre des projets 2020 du DSG, des axes stratégiques du contrat pluriannuel, des politiques

publiques prioritaires (loi ORE, plan étudiant, réforme des études de santé, ...) et de vie étudiante (schéma directeur de vie étudiante, utilisation de la CVEC, ...). Cette phase se déroule de septembre 2021 (lancement de la campagne) à février 2022 (notification initiale 2022).

La deuxième phase « Mieux mobiliser ses moyens afin de déployer sa stratégie » se déroulera d'avril à juin 2022 et pourra aboutir à une notification de moyens complémentaires en juillet 2022 et concerne la trajectoire salariale et financière.

Pour 2022, la CVEC collectée par l'Université sera intégralement destinée à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants et servira au renforcement de l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif. Parallèlement, des financements seront sollicités sur la part CROUS de la CVEC pour la réalisation de différents projets.

Le budget 2022 restera, comme le budget 2021, et conformément aux trajectoires et indicateurs de ces dernières années, contraint par des exigences budgétaires qui restent fortes malgré les premières mesures d'accompagnement confirmées dans les notifications 2021 et la pré-notification 2022.

Quoiqu'il en soit, notre établissement continue d'affirmer sa volonté d'accorder en 2022 aux composantes, aux unités de recherche, services et directions, les capacités d'assurer leurs missions, en les dotant en moyens financiers et en personnels pour faire face aux besoins collectivement définis, lors des discussions dans le cadre du dialogue de gestion.

Dans cette perspective, le projet de budget 2022 vise à combler le déficit en emplois, par le biais de créations permettant d'assurer des perspectives d'évolution, et/ou de stabilisation, de carrière avec une priorité forte donnée au temps recherche.

Le budget 2022 intègre également la politique de réussite de nos étudiants. La démarche s'appuie aussi sur des actions fortes et stratégiques pour l'établissement avec la mise en œuvre des projets THELEME, ETOILE et LUMOMAT, ainsi que l'accompagnement des étudiants dans le cadre des dispositifs DARRE, PAREO, PPPE, ...

Il intègre également, les actions, de vie des campus, de formation professionnelle, d'attractivité des masters, de développement de l'international, de transition écologique, de promotion de l'égalité, ...

La volonté est également exprimée de maintenir un niveau d'investissement élevé pour assurer la technicité nécessaire à nos métiers et des conditions de travail de qualité pour les usagers et les personnels. Ainsi, l'intégralité des moyens obtenus dans le cadre, du Plan de relance, du CPER recherche, numérique ou immobilier, et des appels à projets seront mobilisés.

Enfin, l'évolution des indicateurs de pilotage de l'établissement, démontre une contraction du résultat, de la capacité d'autofinancement, du fonds de roulement, et du taux de la masse salariale par rapport au budget global, ces dernières années. Ces éléments constituent autant de points de vigilance pour le contrôleur budgétaire et la DGEIP.

Sur ces bases, bien que certaines données ne soient pas encore connues, le budget 2022 se construira sur les éléments suivants :

1 – Prévision des recettes 2022

1.1- Dotation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

La pré-notification 2022 du 29 octobre 2021 prévoit une dotation prévisionnelle de 132 701 870 €. Elle intègre la majeure partie des crédits qui seront alloués pour l'année 2022 et sera enrichie par des notifications complémentaires en 2022.

Pour mémoire, la notification intermédiaire de la SCSP 2021 du 05 août 2021 qui a été prise en compte dans le cadre du BR1 2021 était de 132 034 790 €, soit un différentiel de **+ 667 080 €** par rapport à la pré-notification 2022.

La pré-notification 2022 présente les évolutions suivantes par rapport à la notification intermédiaire 2021 et au BR 2021 :

- **La masse salariale** passe de 118 312 152 € (notification intermédiaire 2021) à 119 059 513 € auxquels il faut rajouter 603 734 € de crédits liés au plan de relance (pré-notification 2022), elle comprend :

- Un socle de 114 062 838 €, en augmentation de 703 192 € par rapport à 2021.
- Les ajustements des mesures 2021 de la LPR 2021 :
 - LPR 2021 Revalorisation des contrats doctoraux (en année pleine) 23 295 €

A noter le soclage des mesures suivantes de la LPR 2021 :

- *Le reclassement des EC 64 099 €*
- *La refonte indemnitaire des BIATSS 34 178 €*
- *La refonte indemnitaire des E et EC 542 517 €*
- *Le repyramidage des agents ITRF 2 639 €*
- *La trajectoire d'emplois, rééquilibrage 2 000 000 €*

- Les mesures nouvelles de la LPR en 2022 :
 - LPR 2022 Création de 3 nouveaux contrats doctoraux (4 mois) 31 948 €
 - LPR 2022 Moyens aux laboratoires (5%) 33 072 €
 - LPR 2022 Reclassement des EC « deux SMIC » 128 870 €
 - LPR 2022 Refonte indemnitaire (E et EC) 536 956 €
 - LPR 2022 Revalorisation des contrats doctoraux (4 mois) 16 450 €
- La revalorisation du Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) 2022 pour 26 807 €

A noter le soclage de la mesure PPCR 2021 pour 82 915 €

- La protection sociale complémentaire 2022 pour 284 219 €

- L'ajustement PUPH (surnombre et effectifs) de - 25 339 € (-161 333 € + 45 178 € + 90 816 €)
- La réforme des études de Santé (effectifs) pour 247 881 €
- La réforme des études de Santé (transformation) pour 350 588 €
- Le parcours professionnalisation pour les professeurs des écoles pour 66 500 €
- Les CRCT SHS (15 000 € au lieu de 20 000 €), soit -5 000 €
- Les congés pour projet pédagogique (30 000 € au lieu de 45 000 €) soit - 15 000 €
- Les places supplémentaires 2021 (loi ORE, plan de relance) pour 196 134 €
- Les places supplémentaires 2022 (loi ORE, plan de relance) pour 330 667 €
- La révision de l'IFSE 2021 (ITRF et bibliothèque) pour 84 879 €
- A noter le soclage de l'IFSE des corps infirmiers pour 360 €*
- Le repyramidage EC 2021 et 2022 pour 47 939 €
- Les compensations IUF de 13 000 € et 10 496 € (effet neutre BI 2022 / BR 2021)

Pour mémoire, les financements suivants de 2021, non pérennes, ne font donc pas partie de la dotation 2022 :

- Le financement de la trajectoire financière pour 600 000 € dans le cadre du DSG 2021 ;
 - Le financement dans le cadre du DSG 2 2020-2021 de 370 000 € pour les projets hors recherche et innovation :
 - « Amélioration des conditions de vie des usagers (IUT-Services centraux) dont 220 000 € financés ;
 - « Réussir le lancement de la COMUE » dont 150 000 € financés
 - Le financement de 190 000 € pour le projet recherche et innovation « Soutien aux recherches en épidémiologie et diagnostic de pathologies humaines et végétales » dans le cadre du DSG 2 avec 95 000 € financés en 2021 et 95 000 € en 2022.
- **Le fonctionnement** passe de 13 067 326 € (notification intermédiaire 2021) à 13 038 623 € (pré-notification 2022), elle comprend :

- La dotation sociée de 10 972 400 € avec la déduction de la contribution 2022 de l'UA pour la licence Elsevier de 164 863 € part UA et 21 553 € pour la part CHU (identique à 2021).
- La dotation sociée de la LPR concernant l'augmentation de 10% de la dotation des laboratoires de 66 143 € (identique à 2021).
- Une dotation démarrage pour les nouveaux EC de 110 500 € liée à la LPR 2022 (identique à 2021).
- La compensation des exonérations des droits d'inscriptions pour les boursiers pour 1 774 739 € (identique à 2021).
- Une dotation pour la mise en accessibilité de 120 000 € (au lieu de 150 000 € en 2021) ;
- Une dotation de mise en sécurité de 45 000 € (pas encore notifié en 2021).
- Une dotation sûreté de 85 000 € (au lieu de 65 000 € en 2021).
- Une dotation BO+ de 3 528 € (identique à 2021).
- Des crédits IUF de 30 000 € (identique à 2021).
- Un financement pour l'enquête insertion professionnelle de 17 729 €.

D'autres moyens devraient par ailleurs arriver par le MESRI dans le cadre du Dialogue Stratégique de Gestion 2022 :

- *Le financement de la trajectoire financière qui était de **600 000 €** en 2021 ;*
- *Le financement de projets demandés dans le cadre du DSG avec :*
 - *Fiches hors périmètre RI :*
 - 1 - UA -Création d'un département Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (**175 000 €** de fonctionnement et d'investissement demandés pour un coût total du projet de 1 M €)
 - 2 - UA - Mise en œuvre du schéma directeur du handicap (**180 000 €** de MS demandés pour un coût total du projet de 233 600 €)
 - 3 - UA - Soutien à la mise en œuvre du plan de relance et du CPER dans des délais contraints (190 000 € de MS demandés pour un coût total du projet de 240 000 €)
 - *Fiches du périmètre RI :*
 - 1 - UA - Chaire EnJeu[x] : Soutien à la recherche et à l'innovation en enfance/jeunesse (**80 000 €** demandés en fonctionnement et MS pour un coût total du projet de 160 000 €)
 - 2 - UA - MATériaux hybrides et ORganiques lumInescentS (MAORIS) (**200 000 €** demandés en investissement pour un coût total du projet de 305 500 €)

3 - UA - Science Ouverte : soutien aux recherche participatives (80 000 € demandés pour un coût total du projet de 100 000 €)

- Pour l'ouverture du GACO, un accompagnement de 3 000 € la place, est également demandé, soit un financement pour 56 étudiants de **168 000 €** en 2022.
- Le financement du DU PAREO n'a toujours pas été notifié (74 étudiants inscrits dont 58 en inscription principale à 4 000 € la place), soit **232 000 €** attendus
- Une enveloppe de **2 millions d'euros** est par ailleurs attendue dans le cadre du rattrapage des universités sous-dotées, soit identique à celle de 2021.
- Les enveloppes concernant l'allocation forfaitaire télétravail (**110 000 €**), l'indemnité inflation (**100 000 €**), n'ont pas encore été notifiées.

Soit une augmentation supplémentaire prévisible de la SCSP de **3 845 000 €** (si on retient les 2 premiers projets du DSG périmètre RI et hors RI), ce qui porterait la subvention pour charges de service public pour 2022 à 136 546 870 €, contre 132 034 790 € de la notification intermédiaire d'août 2021 et intégrée au budget rectificatif 2021. Montant qui ne sera pas pris en compte lors de la construction du budget initial car il n'est pas notifié à ce stade mais donne néanmoins une trajectoire réaliste des recettes attendues pour 2022.

A noter que des financements seront également sollicités au titre de la COMUE UA-LMU dans le cadre des projets du DSG et qui transiteront par l'UA. 2 fiches ont été présentées dans ce cadre :

1 - COMUE - Création du Graduate Institute INTEGRAAL (303 000 € demandés en fonctionnement/MS et investissement pour un coût total du projet de 558 000 €).

2 - COMUE - Développement du réseau SAM (100 000 € demandés en fonctionnement/MS et investissement pour un coût total du projet de 160 000 €).

1.2- Université d'Angers

La prévision des ressources propres de l'établissement s'appuie sur les éléments suivants :

- Les ressources propres des composantes augmentent de 1 485 558 € (en réalité de **1 147 100 €**, si on retire la part de l'augmentation qui provient du nouveau modèle de la FC, pour 338 458 € et qui relève plutôt d'un transfert de crédits que de recettes nouvelles. C'est ce montant qui est pris en compte) pour un total de recettes propres de 8 930 660 €. Cette augmentation comprend :
 - Une légère augmentation de la taxe d'apprentissage de 9 970 € après une baisse importante en 2021 liée à la réforme de la formation professionnelle.
 - Une augmentation forte des ressources propres essentiellement liée au développement de l'apprentissage qui engendre une augmentation de 848 206 €.
- Les inscriptions semblent montrer une accalmie. Il n'est donc pas prévu d'inscrire une enveloppe supplémentaire liée aux droits d'inscriptions en 2022 (à part le GACO inscrit dans le cadre du DSG).

- La contribution vie étudiante et de campus (CVEC) devrait également se stabiliser autour de 1 530 000 € en 2022.
- Concernant les projets THELEME (coût global du projet 13 290 051 €), ETOILE (coût global du projet 4 905 891 €) et LUMOMAT (coût global du projet 6 132 000 €), on a atteint un rythme de croisière. Les recettes et les dépenses en 2022 seront proches de l'équilibre.
- Le budget de la fondation se stabilise autour de 100 000 € en recettes et en dépenses.
- Le projet DARRE se poursuit et se termine en 2022. De nouveaux financements seront sollicités auprès du FSE et sont laissés à ce stade équilibré en recettes et dépenses.
- Un deuxième avenant a été signé avec la Région pour prolonger encore d'un an la convention tri annuelle, ce qui permet de maintenir un même niveau de financement en 2022 et est donc sans évolution.
- Le projet INTEGRAAL, bien que portée par la COMUE, aura un impact sur le budget 2022 de l'établissement si on est lauréat. Il n'est pas intégré à ce stade.
- Deux chaires de professeur junior ont été accordées à l'Université d'Angers. Chaque chaire devrait être financée à hauteur de 200 000 € sur 3 ans par l'ANR plus 56 000 €/an dans le cadre de la SCSP pour financer l'emploi, **245 333 €** peuvent donc être inscrits en recettes prévisionnelles en 2022 (200 000/3 + 56 000) X 2.

Soit une évolution des ressources propres de **1 392 433 €** pour 2022 par rapport à 2021 (BR).

Au total, les ressources du BI augmentent de **2 059 513 €**.

*Avec les ressources nouvelles prévisibles, l'évolution serait de **5 904 513 €**.*

2 – Des ressources au service d'une politique

2.1- L'impact budgétaire de la politique RH pour 2021

Les mesures prises par l'Etat qui représentent un surcoût :

- Mise en œuvre des mesures nouvelles de la LPR, **747 296 €** ont été pré-notifiés par la DGESIP pour financer les mesures suivantes :
 - 31 948 € pour 3 nouveaux contrats doctoraux ;
 - 128 870 € pour le reclassement des EC (mesure 2 SMIC) ;
 - 536 956 € pour la 2^{ème} revalorisation des primes des E et EC ;
 - 16 450 € pour la revalorisation des contrats doctoraux.
- Augmentation du PPCR de **26 807 €** ;
- Mise en place du forfait protection sociale première notification de **284 219 €** également inscrit en dépenses ;

- L'enveloppe permettant de financer l'allocation forfaitaire pour le télétravail (2,5€ par jour avec un plafond de 220 €) n'est pas encore notifiée à ce stade. Elle s'applique néanmoins à compter du 1^{er} septembre. Une enveloppe de **110 000 €** (hypothèse de 500 agents à 220 €) est par conséquent inscrite en dépenses.
- L'indemnité inflation énergie est inscrite à hauteur de **100 000 €** bien que pas encore notifiée.
- La prolongation des contrats doctoraux devrait avoir un impact de **55 000 €** en 2022.

Pour la campagne emploi 2022, la gouvernance a fait le choix de mobiliser les moyens qui ont été négociés dans le cadre du DSG, avec la DGESIP et la Ministre pour permettre la création de 11 postes d'E et d'EC titulaires et de 4 emplois de BIATSS pour la recherche.

- Concernant les postes titulaires d'enseignants et enseignants-chercheurs, l'impact de la campagne d'emploi 2022 est de - 461 502 € sur le budget 2022 avec :
 - 63 postes d'enseignants-chercheurs, ATER et PAST publiés au même niveau intégrant 4 réfrigérations, 3 maintiens en réfrigération et 16 défrigérations.
 - 1 repyramidage d'un MCF en PR.
 - 9 créations d'EC (3 PR, 5 MCF, 1 PAST, dont 7 par décision de la gouvernance, 1 pour le projet PPPE, 1 PAST sur ressources propres).
 - 6 postes d'enseignants de second degré publiés au même niveau.
 - Créations de postes d'enseignants de second degré (2 par décision de la gouvernance et 2 financés sur ressources propres).
- Concernant les BIATSS titulaires, un impact de la campagne d'emploi 2022 de - 370 708 € sur 2022. Il s'agit de 19 postes qui seront republiés au même niveau, de 4 repyramidages.
- Concernant les postes de contractuels, un impact de + 1 129 391 € sur 2022 (dans l'hypothèse où 100% des recrutements sont réalisés dès le 1er janvier 2022). Il s'agit de 36 ouvertures de postes dont 7 sur financement établissement (les 4 créations pour la recherche décidées par la gouvernance et 3 liés à des besoins nouveaux), 7 sur financements propres des composantes et des services, 12 sur financements externes pour un total de 413 000 € et 10 apprentis.

Pour mémoire, l'impact de la campagne d'emploi 2021 sur l'année 2022 (en année pleine) est de + 458 454 € et composé de :

- 274 704 € pour les enseignants et enseignants chercheurs titulaires.
- 216 221 € pour les BIATSS titulaires.
- 70 819 € pour les BIATSS contractuels dont 38 348 sur ressources externes.

Soit un impact total des campagnes d'emploi 2021 et 2022 sur 2022 de **755 635 €** (dont 451 348 € apportés par des financements extérieurs) auxquels il faut rajouter **29 000 €** (86 000 € sur 4 mois) pour le poste de MCF PPPE qui n'avait pas été valorisé lors de la CE car pas connue à ce moment.

Le besoin en masse salariale des composantes est de 9 041 438 € et augmente de **699 518 €** par rapport au BR 2021.

La décision d'attribuer un complément de rémunération aux personnels contractuels en CDI (BIATSS en Enseignants 2nd degré) engendre un besoin en financement de **560 000 €** en 2022.

Les 2 chaires de professeur junior pourraient engendrer un coût estimé en MS de **192 000 €** (120 000/3+56 000) X 2 sur 2022.

L'augmentation globale de la masse indiciaire ou GVT a été en moyenne de **805 000 €** sur les années 2014 à 2021 (titulaires 690 000 € et contractuels 115 000 €).

L'ensemble de ces mesures engendre un besoin en masse salariale supplémentaire de **4 364 475 €**.

2.2- Les moyens alloués aux composantes, à la recherche et aux services (fonctionnement et investissement)

Le volume et l'affectation des moyens sont issus du dialogue de gestion, engagé à partir des CPOM, et respectent les engagements pris dans le document de politique des moyens voté en conseil d'administration le 15 avril 2021. Ce dialogue de gestion a permis d'affiner les besoins, tant en masse salariale, en fonctionnement qu'en investissement. Selon la structure concernée (composante, service commun, direction, ou pôle recherche), ces besoins sont couverts par :

- Des ressources propres (subventions, conventions, locations, prestations, droits d'inscriptions propres, apprentissage, ...).
- La taxe d'apprentissage.
- Un apport de crédits au titre de la formation continue (dotation et reliquats) et selon le nouveau modèle avec une inscription de 100% des recettes.
- Une dotation d'équilibre, attribuée par l'Université.

La dotation d'équilibre de l'Université **pour les composantes** s'établira en 2022 à 5 901 371 €, soit une diminution de 660 379 € par rapport à 2021 (en réalité de 416 712 € si on prend en compte l'impact du nouveau modèle économique de la FC). Cette baisse de la dotation comprend :

- Pour 137 000 € le transfert de la charge des CDI sur ressources propres en central est essentiellement lié à l'augmentation des ressources propres des composantes.
- Une compensation de 36 667 € en HC/vacations pour les créations de postes d'E et d'EC sur 4 mois.
- 56 667 € liés à la création des postes de PRAG sur ressources propres à l'IUT sur 4 mois.
- 13 333 € concernant une demande de repyramidage d'un poste de MCF en PR financé par l'ESTHUA.

Soit une économie réelle sur la dotation d'équilibre de **- 78 254 €**.

Le budget total des composantes est de 14 832 031 € en 2022, en augmentation de 825 179 € par rapport à 2021.

Toutes les composantes, voient leur budget global augmenter en 2022, sauf Santé, mais la baisse est uniquement liée à un investissement important en 2021 dans le cadre du centre de simulation.

Le budget fonctionnement augmente de **141 970 €** et le budget investissement de **235 304 €**.

Le budget 2022 intègre le nouveau modèle de la FC qui permet aux composantes d'inscrire 100% du prévisionnel des recettes pour un montant total de 2 399 838 € contre 1 887 240 € en 2021. Le principe d'inscription de 80% du chiffre d'affaires de référence après déduction des 5, 8 ou 20% destinées au SCAFOP est abandonné.

Les reliquats pour un montant total de 211 534 € en 2022, sont utilisables pour des investissements structurants.

Une analyse par coût complet sera mise en place à compter de 2022 sur le modèle qui est mis en place pour l'apprentissage afin d'identifier les recettes (100% en composantes et les dépenses qui sont réparties entre les composantes et les services communs et centraux). Cette approche par coût complet permettra de mieux piloter l'offre de formation professionnelle.

Le principe du prélèvement à la source s'applique pour : les dépenses récurrentes (assurances, téléphonie, déchets, ...) ; la maintenance du locataire ; le matériel informatique ; l'audiovisuel ; et certains travaux structurants.

La méthodologie mise en place en 2019, concernant les heures effectuées par les enseignants du SUAPS dans les composantes ; continuera à être appliquée par le reversement de la charge correspondante. Le montant de ces reversements a été précisé dans les maquettes financières des composantes et sera intégré dès la construction du budget initial.

Confer Annexe 1 – Dotations des composantes

Pour les services communs, la dotation globale sera de 1 128 152 € en 2022 contre 1 122 545 € en 2021, soit une légère variation de **+ 5 607 €**.

Cette variation provient de :

- L'attribution d'une dotation d'équilibre de 66 500 € au SCAFOP qui n'existait pas avant et qui est liée au nouveau modèle économique de la FP (perte des contributions à 5, 8 ou 20% des composantes).
- Une baisse de la dotation du SSU, qui est essentiellement liée au transfert de la prise en charge du coût d'un personnel en CDI financé sur ressources propres pour 34 000 €.
- Et une augmentation des dotations du SCDA, du SUIO-IP et du SUAPS.

La CVEC compense à hauteur de 150 000 €, la disparition des 5,10 € pour le SSU.

Elle contribue également à hauteur de 150 000 € pour la 1ère activité gratuite pour les étudiants au SUAPS.

D'autres financements CVEC peuvent être affectés aux services, si les projets portés sont retenus par les instances de pilotage de la CVEC.

Confer Annexe 2 – Dotation aux services communs

La revalorisation des intervenants du SUAPS a été actée par la gouvernance. Ils ont d'ores et déjà été revalorisés à 36 € pour l'HETD au 1er janvier 2019 et à 38 € au 1er septembre 2020 (surcoût de 2 500 € par rapport à 2019 à intégrer au budget du SUAPS en 2020), à 40 € au 1er septembre 2021 (surcoût de 10 000 € par rapport à 2020) et seront alignés sur les tarifs en vigueur au 1er septembre 2022 (surcoût de **10 000 €** par rapport à 2021).

Les orientations budgétaires 2022 soulignent la volonté de l'établissement de poursuivre les projets structurants tant en matière de formation que de recherche. Il s'agira notamment pour 2022 de réaliser les projets qui ont été actés dans le cadre du dialogue de gestion et validés par la CIPI du 10 juin 2021 pour un montant total de 2 656 483 € en 2022 dont 297 000 € sur budget des composantes et des services et 106 735 € sur reliquats de la FC et un soutien de 1 300 000 € sur budget de la DPI financés soit : dans le cadre de la CVEC ; du dispositif « bienvenue en France » ; du plan étudiant ; du DSG ; ou autre. Il s'agit essentiellement d'une reconduction de projets de 2021 car le plan de charge de la DPIL, ne permet pas d'en prendre des nouveaux car les opérations du plan de relance tout d'abord et du CPER ensuite sont prioritaires, sinon on perd les financements.

Confer Annexe 3 – Synthèse des projets immobiliers structurants 2022

Les dotations des composantes et des services ne sont pas assises sur une reconduction systématique des dotations antérieures mais sur le dialogue de gestion, dans le cadre des CPOM, pour l'année 2022.

Pour la recherche, les engagements de la lettre de politique des moyens 2022-2024 sont mis en œuvre ainsi que les mesures nationales essentiellement liées à la LPR.

Ainsi, le budget prévisionnel de la recherche sera de 2 491 693 € en 2022 (contre 2 123 500 € en 2021). Il se compose de la dotation Recherche UA et des ressources propres.

La dotation Recherche UA passe de 1,7 M€ à 2 M€. Cette augmentation de **300 000 €**, prévue dans le cadre de la Loi de Programmation de la Recherche LPR 2021 -2030 (33 072 € moyens labo en MS et 110 500 d'aide au démarrage dans la pré-notification de la SCSP 2022 + 66 143 € de la LPR notifiés en 2021,) se compose de deux enveloppes séparées « Aide au démarrage » et « Moyens laboratoire ». Ces nouvelles dotations de la LPR permettront d'assurer l'augmentation de 10% les dotations des unités de recherche, d'augmenter les dotations des SFR, de mettre en place des actions d'accueil Nouveaux Chercheurs et d'intégrer aux crédits scientifiques un nouveau bonus lié à l'Open Access.

Composition de la dotation recherche :

- 1 593 193 € (contre 1 353 478 € en 2021) de dotation prélevée sur la dotation globale de fonctionnement (dont référentiel décharges recherche pour coordination de programmes de recherche) ;

- 100 000 € pour le soutien à la recherche ciblé sur le lancement d'appels à projets (AAP) recherche ;
- 100 000 € pour l'internationalisation avec, entre autres, les AAP « mobilité internationale » (Cette enveloppe soutient les mobilités entrantes et sortantes en prenant en compte les charges de voyage et de séjour) ;
- 125 000 € pour le fonctionnement de la direction de la recherche afin de prendre en charge, entre autres, les adhésions recherche de l'établissement (The conversation 12k€, les PUR 28k€, les adhésions aux outils biblios et de veille 25 k€ et les pôles de compétitivité, ...) ;
- 100 000€ par an pour les programmes pluriannuels d'investissement des équipements de recherche (ce mode de fonctionnement, régulé et validé par le bureau de la commission recherche puis géré par la DRIED, permet de hiérarchiser et d'accompagner les besoins d'autofinancement des structures de recherche pour les appels d'offre d'équipement et la prise en charge de certains besoins ponctuels (jouvence, réparations, ...). Il permet également d'apporter des co-financements à des programmes d'acquisition d'équipements (DSG volet équipement, programmes spécifiques régionaux).

Le préciput ANR et les frais de gestion sont gérés par la DRIED. Ils représentent pour 2022 environ 480 000 € dont 206 000 € de préciput et viennent compléter la dotation de l'Université. Depuis 2021 le Préciput ANR est passé de 11 à 13 % et l'ANR exige une redistribution des frais de gestion (12%) à hauteur de 10 % pour l'établissement et 2% pour les unités de recherche porteuses des projets conventionnés sur la campagne AAPG 2021 (versés au démarrage du projet sur l'OTP du projet et spécifiés au directeur de l'unité de recherche).

Environ les deux tiers de ces ressources sont utilisés pour les crédits scientifiques attribués annuellement aux structures de recherche. En 2020, dans le cadre de la politique « Sciences et Société » de l'UA sur le volet « Science ouverte », un nouveau bonus Open Access sera intégré au calcul des Crédits scientifiques. Le tiers restant est consacré à la politique scientifique sous forme d'appels à projets internes pour le soutien à la recherche ciblé sur le suivi des appels à projets (AAP) recherche et le lancement d'une nouvelle vague (100k€) - Aide aux colloques, aux projets régionaux PULSAR et Etoiles Montantes – ainsi que le fonds d'intervention (100k€) qui permet, après validation du bureau de la commission Recherche de prendre en charge des demande de structures de recherche pour faire face à des aléas (réparations urgentes d'équipements, stages, recrutements temporaires...). En 2022, un soutien permettant de solliciter un nouveau dispositif d'aide externe au montage de projets ANR sera proposé aux chercheurs (80k€). De plus, 180 000 € seront dédiés à l'internationalisation avec, entre autres, les AAP « mobilité internationale » (100k€ de soutien aux mobilités entrantes et sortantes en prenant en compte les charges de voyage et de séjour) ainsi qu'une nouvelle aide à hauteur de 55k€ pour l'accueil de doctorants dans le cadre de séjours doctoraux (selon la directive LPR).

A ces soutiens sur budget recherche s'ajoutent :

- 27,5 contrats doctoraux qui seront créés pour une durée de 3 ans à la rentrée 2022 : en plus des 20 allocations réparties sur les Ecoles Doctorales de la prochaine accréditation, l'UA financera 7,5 allocations sur projet (dont 1,5 maximum fléchée sur des contrats Post Doctoraux) avec une priorité pour les co-financements et pour les sujets en lien avec les orientations scientifiques de l'établissement (ex : en 2021 les 8,5 allocations associées à des cofinancements ont permis le recrutement de 14 contrats doctoraux et de 2 contrats postdoctoraux). Dans le cadre de la politique Handicap, l'UA finance tous les 2 ans en alternance avec le Ministère une thèse handicap.

Ces 27,5 contrats doctoraux sont soumis dès le 01/09/2021 à la revalorisation des contrats

doctoraux réglementée par la LPR afin de relever progressivement la rémunération minimale des nouveaux contrats doctoraux.

Par ailleurs, la crise sanitaire a fortement impacté la durée des contrats doctoraux pour lesquels des financements exceptionnels ont été accordés (entre 2020 et 2021, 48 prolongations ont été accordées pour des durées comprises entre 2,5 et 3 mois soit un coût de 211k€. 14 nouvelles prolongations sont attendues pour 2022-2023).

- Les CRCT, 8 semestres maximum, auxquels ont été ajoutés, dans le cadre de la LPR, 4 semestres supplémentaires fléchés sur les SHS, priorisés sur les MCF en préparation HDR (1 semestre a été accordé en 2021). 3 Semestres supplémentaires sont attendus en 2022.
- Les PEDR pour un montant moyen annuel d'environ 160 000 € pour les nouveaux entrants, soit une enveloppe annuelle d'environ 650 k€.
- Les primes de charges administratives accordées aux directeurs d'écoles doctorales et de collège de site.
- Et les décharges accordées aux directeurs des structures de recherche, selon le nouveau référentiel recherche en cours de définition.
- Les 2 chaires de professeur bénéficient d'un soutien total de **53 000 €** en fonctionnement et investissement 2 X 80 000/3 sur 2022 qui sera identique en 2023 et 2024.

Par ailleurs, les structures de recherche poursuivent leur dynamisme dans la réponse aux appels à projets européens, nationaux et régionaux. Cette activité contractuelle représente en moyenne 8 M€ par an, hors programmation CPER. La Région reste un partenaire principal (~20% des financements), avec l'ANR qui tend à progresser sur les appels à projets génériques mais également sur les projets découlant des programmes d'investissement d'avenir dont l'ANR est l'opérateur de gestion pour le compte de l'Etat. L'Université sera donc vigilante au déploiement du nouveau schéma régional (2021-2027) pour candidater sur les principaux outils proposés et restera pro-active pour s'engager dans les différents programmes proposés et restera pro-active pour s'engager dans les différents programmes proposés dans le cadre du PIA (PEPR, plan de relance, ...).

Pour les directions centrales, les budgets seront reconduits moyennant quelques évolutions détaillées ci-après.

Les coûts de l'électricité (1,5M€), du chauffage (500 k€), du gaz (250 k€), de l'eau (100 k€), du carburant (25 k€) devraient augmenter fortement en 2022 bien qu'atténué par les politiques d'économies déployées par l'Université (parc auto, intracting, plan de relance, CPER, ...), une provision supplémentaire de **200 000 €** est prévue pour le budget 2022.

La location et les charges du 2^{ème} étage du bâtiment AFONE engendrent un coût supplémentaire pour l'UA de **100 000 €** par an.

La convention concernant le DUC de Cholet augmente de **15 000 €** notamment dans le cadre de la prise en charge d'un demi-ETP supplémentaire par l'UA.

La dotation de la DCOM augmente de **80 000 €** pour le financement du nouvel Intranet de l'Université.

La dotation de la DEVEC augmente de **100 000 €** afin d'accompagner la mise en place des nouveaux dispositifs portés par la direction dans le cadre des dispositifs d'accompagnement des étudiants, du tutorat, de la vie des campus, ...

Une enveloppe de 400 000 € est maintenue en centrale pour prendre en charge les dépenses COVID.

L'enveloppe ERASMUS baisse de - 250 000 € à la DI en recettes et en dépenses.

Les besoins de la DDN augmentent de **41 000 €** notamment dans le cadre des nouveaux équipements des personnels, de l'augmentation des coûts des licences et redevances du système d'information de l'Université et de 30 000 € pour la contribution de l'Université au SIEN.

Les crédits de maintenance de la DPIL passent de 320 000 € à 440 000 € soit **+ 120 000 €**.

Le parc auto a été complètement renouvelé, il reste 1 véhicule à remplacer et le logiciel de réservation à mettre en place, soit une économie par rapport à 2021 de **- 55 000 €**.

Le budget de la formation des personnels de l'Université sera une nouvelle fois augmenté de **5 000 €** en 2022.

La contribution de l'Université à la COMUE est de **50 000 €**, identique à 2021.

Les opérations du CPER, du plan de relance, s'équilibrent en recettes et dépenses, elles ne sont donc pas prises en compte dans le cadre des évolutions budgétaires et sont suivies séparément dans le cadre des tableaux des opérations pluriannuelles qui seront présentés au budget initial.

Le besoin nouveau en fonctionnement est évalué à **1 401 881 €** en 2022 par rapport à 2021.

3 – Equilibre global

	2014 exécuté	2015 exécuté	2016 exécuté	2017 exécuté	2018 exécuté	2019 exécuté	2020 exécuté	BR 2021	Évolution 2022 / BR 2021	Evolution avec prévisions ressources nouvelles 2022/BR 2021
--	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	---------	--------------------------------	---

Recettes

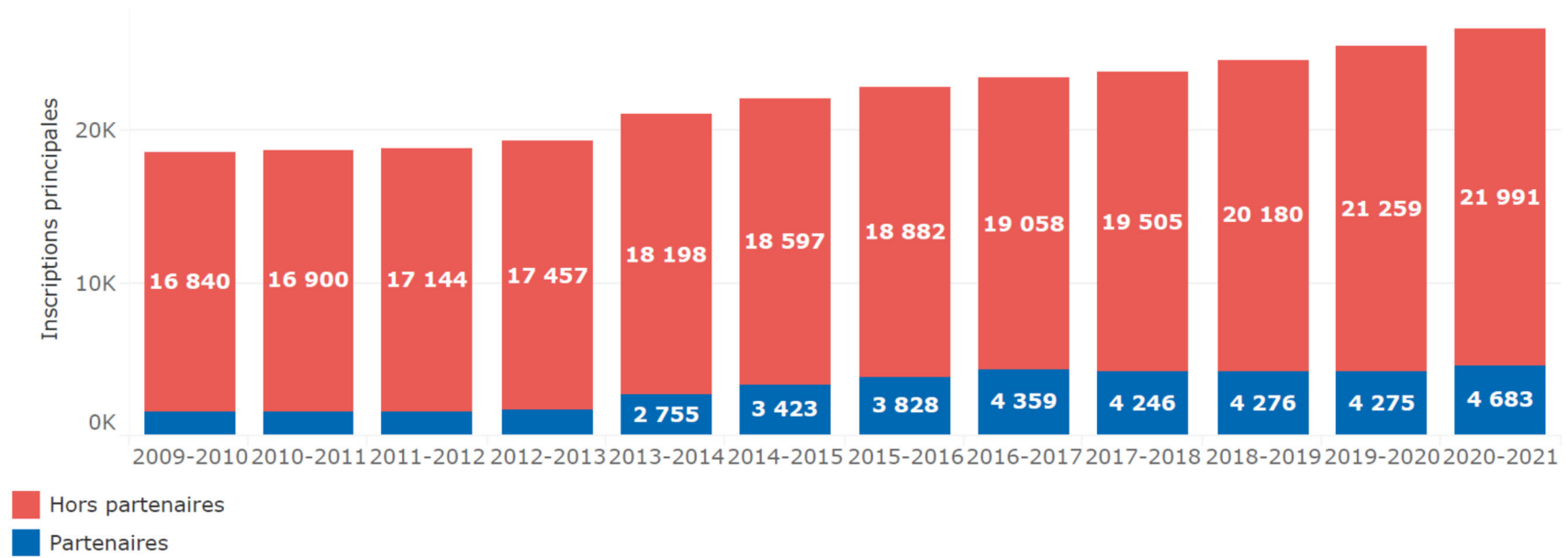
Subventions de l'Etat	114 848 487 €	118 273 725 €	120 300 209 €	122 091 086 €	123 923 410 €	127 819 395 €	130 601 992 €	132 806 427 €	667 080 €	4 512 080 €
Autres subventions	6 011 464 €	10 829 237 €	9 041 537 €	12 926 643 €	12 535 348 €	12 639 322 €	10 921 675 €	11 731 194 €	/	/
Ressources propres	11 984 022 €	9 876 596 €	18 966 097 €	19 570 406 €	19 856 205 €	21 129 558 €	20 168 622 €	25 688 327 €	1 392 433 €	1 392 433 €
Total ressources	132 843 973 €	138 979 558 €	148 307 843 €	154 588 135 €	156 314 963 €	161 588 275 €	161 692 289 €	170 225 948 €	2 059 513 €	5 904 513 €

Dépenses

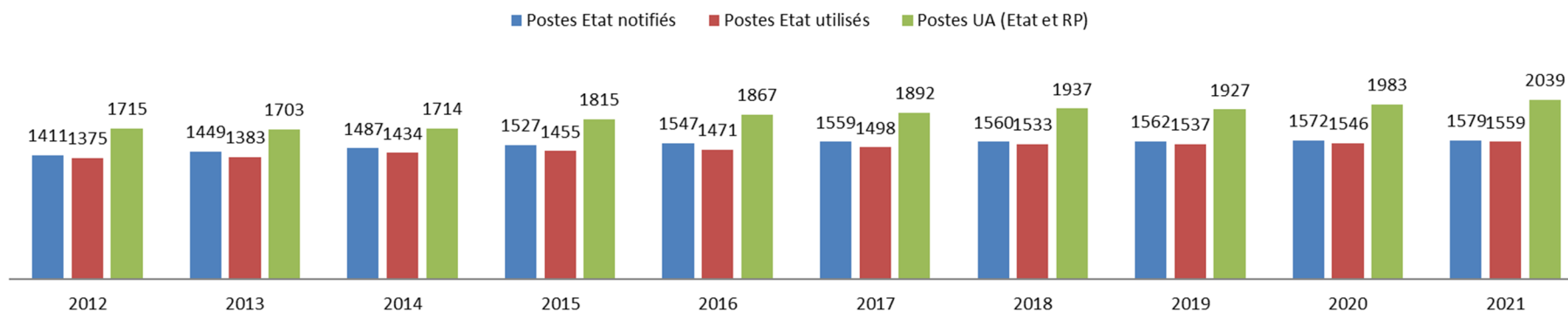
Masse salariale	110 150 349 €	113 841 469 €	116 998 280 €	118 540 194 €	122 010 638 €	126 223 561 €	129 308 227 €	133 350 276 €	4 364 475 €	4 364 475 €
Autres dépenses	19 025 929 €	19 829 963 €	30 715 029 €	32 980 384 €	33 890 900 €	35 259 015 €	33 481 777 €	37 486 491 €	1 401 881 €	1 401 881 €
Total dépenses	129 176 278 €	133 671 432 €	147 713 309 €	151 520 578 €	155 901 538 €	161 482 576 €	162 790 004 €	170 836 767 €	5 766 356 €	5 766 356 €

Résultat	1 132 204 €	2 743 228 €	594 534 €	3 067 557 €	413 424 €	105 699 €	-1 097 714 €	-610 819 €	- 4 479 469 €	-634 469 €
CAF	3 671 781 €	5 307 025 €	3 166 712 €	5 945 939 €	2 950 975 €	2 647 997 €	1 902 696 €	961 064 €	- 2 707 586 €	1 137 414 €

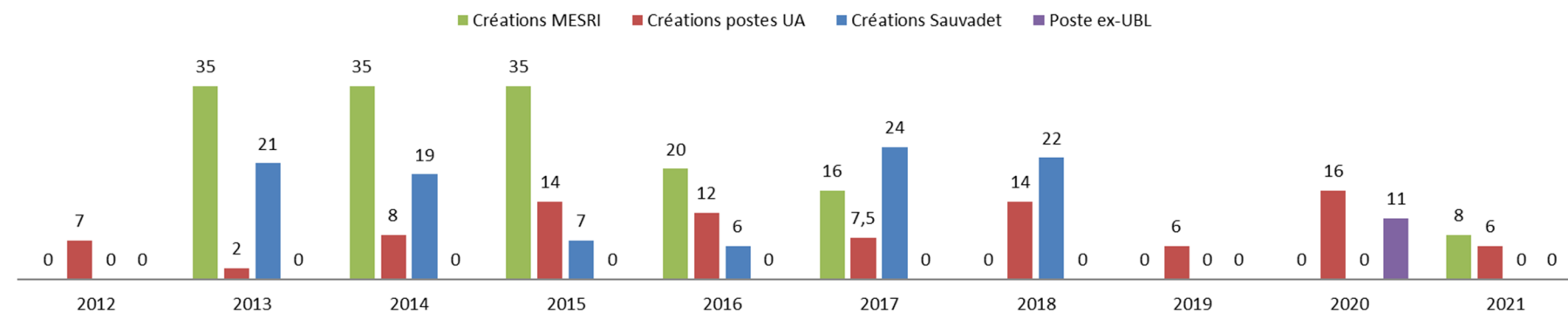
Evolution des inscriptions étudiantes



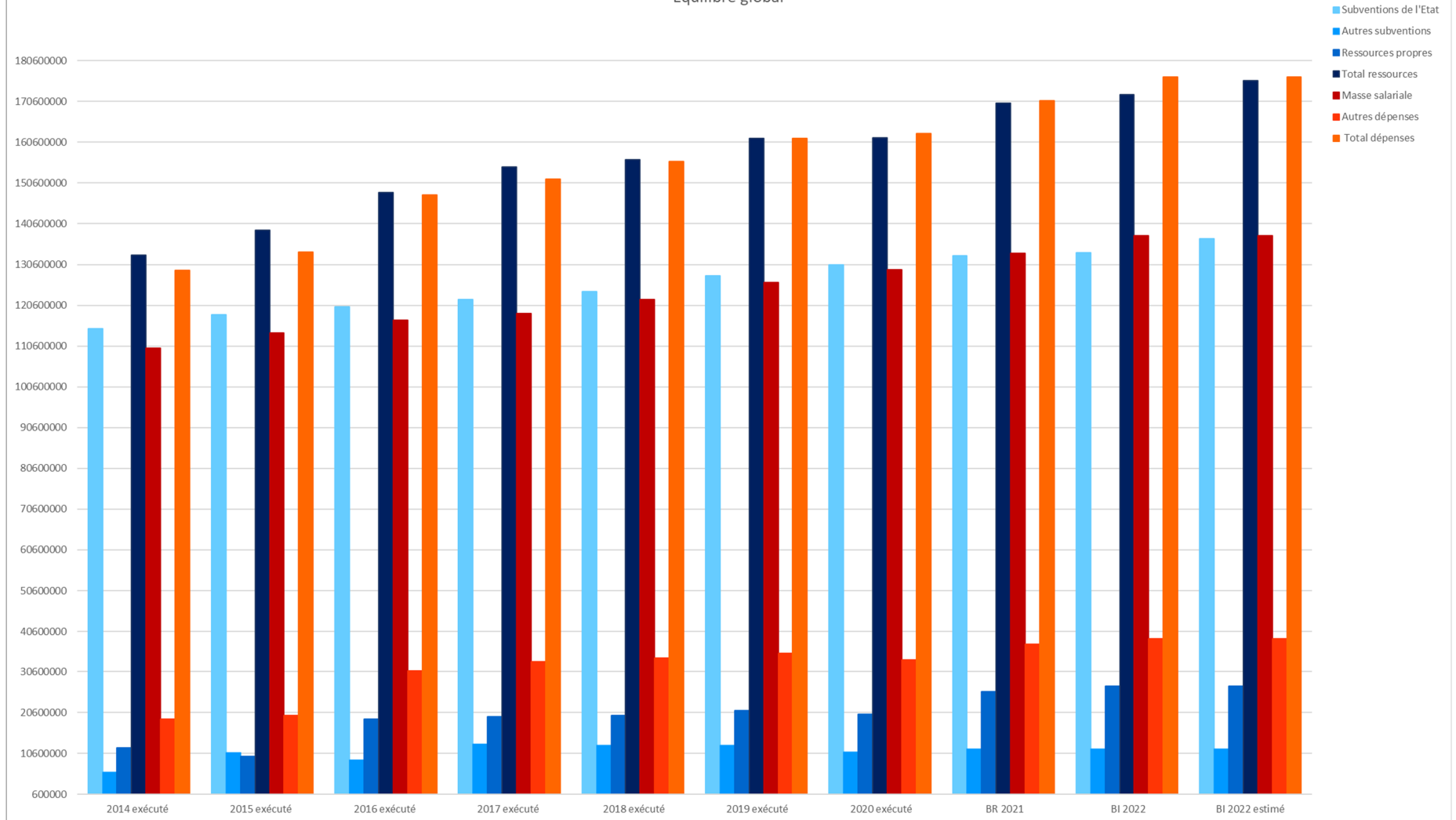
Evolution des postes depuis 2012

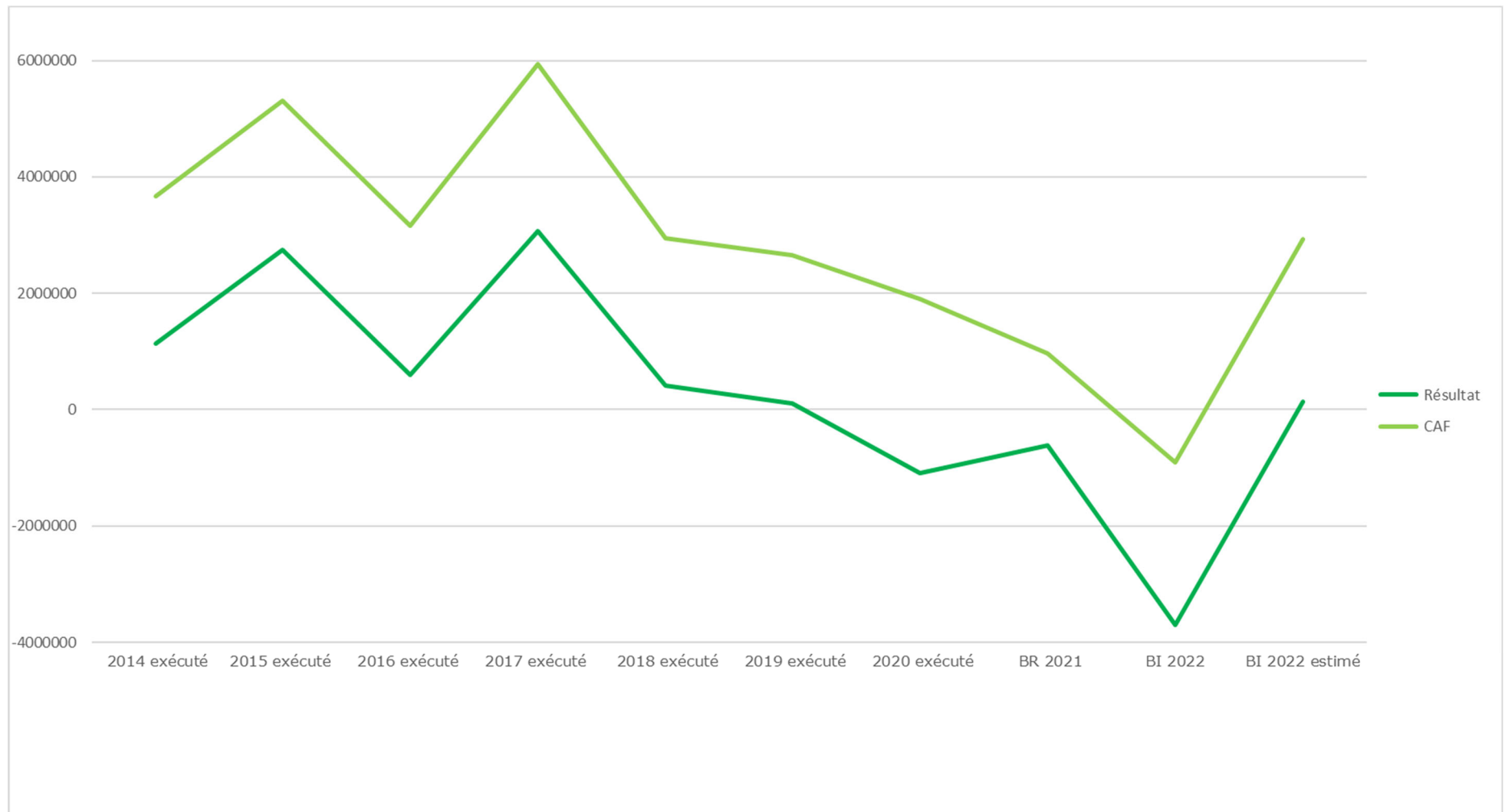


Evolution des Créations postes



Equilibre global





4 – Calendrier

Confer Annexe 5 – Calendrier du dialogue de gestion 2022-2024

ANNEXE 1 - DOTATIONS AUX COMPOSANTES

Départ de l'IAE Nouveau modèle FC

Faculté de Droit, Economie, Gestion	2018	2019	2020	2021	2022	Varations 2022/2021
Dotation d'équilibre	855 196 €	824 000 €	735 742 €	738 359 €	715 409 €	-22 950 €
Apport FC	184 000 €	184 000 €	84 160 €	96 000 €	174 000 €	
Reliquat FC	40 000 €	35 000 €	20 000 €	10 000 €	37 000 €	
Taxe d'apprentissage	50 000 €	37 139 €	43 891 €	43 891 €	45 000 €	
Ressources Propres	353 500 €	367 081 €	289 176 €	332 302 €	365 787 €	
Conventions	157 500 €	196 274 €	140 000 €	194 000 €	90 000 €	
Total budget UFR DEG	1 640 196 €	1 643 494 €	1 312 969 €	1 414 552 €	1 427 196 €	12 644 €
Dont dépenses récurrentes (centrale)	4 450 €	4 516 €	4 582 €	4 650 €	0 €	
Dont maintenance locataire (DPI)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Dont audiovisuel (DAV)			0 €	0 €	0 €	
Dont fonctionnement	295 550 €	310 914 €	291 569 €	258 000 €	272 000 €	
Dont salaires	1 174 196 €	1 183 064 €	976 818 €	1 107 902 €	1 118 196 €	
Dont investissement	166 000 €	145 000 €	40 000 €	50 000 €	88 000 €	

FAUX

Faculté des Sciences	2018	2019	2020	2021	2022	Varations 2022/2021
Dotation d'équilibre	774 269 €	775 983 €	775 983 €	797 944 €	851 903 €	53 959 €
Apport FC	52 800 €	84 000 €	79 040 €	79 040 €	94 978 €	
Reliquat FC	20 000 €	19 272 €	32 647 €	0 €	0 €	
Taxe d'apprentissage	20 000 €	28 280 €	22 362 €	10 200 €	8 000 €	
Ressources Propres	131 000 €	190 000 €	240 000 €	369 477 €	393 405 €	
Conventions	83 250 €	132 375 €	155 000 €	81 000 €	0 €	
Total budget UFR Sciences	1 081 319 €	1 229 910 €	1 305 032 €	1 337 661 €	1 348 286 €	10 625 €
Dont dépenses récurrentes (centrale)	18 626 €	18 901 €	19 177 €	19 461 €	0 €	
Dont maintenance locataire (DPI)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Dont audiovisuel (DAV)			0 €	20 000 €	10 000 €	
Dont fonctionnement	306 188 €	334 875 €	318 875 €	320 200 €	333 338 €	
Dont salaires	582 505 €	540 000 €	661 000 €	730 000 €	826 667 €	
Dont investissement	174 000 €	336 134 €	305 980 €	248 000 €	178 281 €	

OK

UFR ESTHUA	2018	2019	2020	2021	2022	Varations 2022/2021
Dotation d'équilibre	1 010 230 €	1 078 605 €	1 076 248 €	1 100 047 €	1 028 797 €	-71 250 €
Apport FC	240 000 €	252 800 €	252 800 €	86 400 €	108 000 €	
Reliquat FC	20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	
Taxe d'apprentissage	210 000 €	246 008 €	201 378 €	70 000 €	90 000 €	
Ressources Propres	812 630 €	803 000 €	1 030 306 €	1 268 422 €	1 263 800 €	
Conventions	67 500 €	0 €	0 €	15 000 €	255 000 €	
Total budget UFR ESTHUA	2 360 360 €	2 370 413 €	2 560 732 €	2 539 869 €	2 745 597 €	205 728 €
Dont dépenses récurrentes (centrale)	8 967 €	9 100 €	9 232 €	9 369 €	0 €	
Dont maintenance locataire (DPI)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Dont audiovisuel (DAV)			0 €	0 €	0 €	
Dont fonctionnement	881 000 €	940 000 €	960 000 €	982 000 €	1 113 847 €	
Dont salaires	1 345 393 €	1 366 313 €	1 566 500 €	1 493 500 €	1 518 000 €	
Dont investissement	125 000 €	85 000 €	25 000 €	55 000 €	113 750 €	

OK

IUT	2018	2019	2020	2021	2022	Varations 2022/2021
Dotation d'équilibre	1 158 817 €	1 132 419 €	1 120 609 €	1 091 841 €	979 667 €	-112 174 €
Apport FC	572 280 €	635 500 €	684 000 €	175 560 €	143 400 €	
Reliquat FC	100 000 €	142 080 €	149 605 €	0 €	0 €	
Taxe d'apprentissage	160 000 €	175 665 €	218 884 €	131 330 €	100 000 €	
Ressources Propres	629 500 €	633 400 €	733 000 €	1 487 500 €	1 977 100 €	
Conventions	42 000 €	126 241 €	0 €	93 000 €	0 €	
Total budget IUT	2 662 597 €	2 845 305 €	2 906 098 €	2 979 231 €	3 200 167 €	220 936 €
Dont dépenses récurrentes (centrale)	7 353 €	7 462 €	7 571 €	7 683 €	0 €	
Dont maintenance locataire (DPI)	12 000 €	13 000 €	13 500 €	13 500 €	15 000 €	
Dont audiovisuel (DAV)			5 000 €	5 000 €	0 €	
Dont fonctionnement	511 550 €	516 828 €	650 027 €	650 000 €	650 000 €	
Dont salaires	1 804 694 €	1 804 694 €	1 900 000 €	1 958 048 €	1 943 167 €	
Dont investissement	327 000 €	503 321 €	330 000 €	345 000 €	592 000 €	

OK

TOTAL RECETTES	2018	2019	2020	2021	2022	
Total Apport FC	2 038 080 €	2 202 077 €	2 491 472 €	1 887 240 €	2 399 388 €	TOTAL RECETTES
Total Reliquat FC	442 093 €	433 362 €	536 052 €	96 750 €	211 534 €	8 930 60 €
Total Taxe d'apprentissage	655 676 €	742 393 €	539 335 €	409 030 €	419 000 €	
Total Ressources propres	2 600 969 €	2 818 711 €	3 436 879 €	4 399 832 €	5 447 34 €	
Total Conventions	657 288 €	1 008 498 €	608 050 €	652 250 €	452 904 €	

TOTAL DEPENSES	2018	2019	2020	2021	2022	
Total Fonctionnement	3 962 253 €	4 137 466 €	4 359 267 €	4 355 203 €	4 497 73 €	15 089 644 €
Total Salaires	7 534 997 €	7 585 744 €	8 380 526 €	8 341 920 €	9 041 48 €	
Total Investissement	1 501 082 €	1 926 823 €	1 489 380 €	1 315 729 €	1 551 03 €	

Variation des recettes de FC 2022/2021	627 382 €
Contribution théorique DFC 2022 (prélèvement 20, 8 et 5%)	338 458 €
Evolution réelle sur la dotation d'équilibre liée à la FC et à l'augmentation des RP	-416 712 €
Evolution réelle sur la dotation d'équilibre liée à l'augmentation des RP (hors FC)	-78 254 €

IAE Angers	2018	2019	2020	2021	2022	Varations 2022/2021
Dotation d'équilibre			99 440 €	123 500 €	88 517 €	-34 983 €
Apport FC			168 320 €	192 000 €	91 900 €	
Reliquat FC			80 000 €	0 €	0 €	
Taxe d'apprentissage			0 €	6 800 €	12 000 €	
Ressources Propres			303 240 €	112 200 €	342 250 €	
Conventions			0 €	0 €	0 €	
Total budget IAE Angers			651 000 €	434 500 €	534 667 €	100 167 €
Dont dépenses récurrentes (centrale)			0 €	0 €	0 €	
Dont maintenance locataire (DPI)			0 €	0 €	0 €	
Dont audiovisuel (DAV)			0 €	5 000 €	0 €	
Dont fonctionnement			177 000 €	129 000 €	150 500 €	
Dont salaires			354 000 €	285 500 €	374 167 €	
Dont investissement			120 000 €	15 000 €	10 000 €	

OK

Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines	2018	2019	2020	2021	2022	Varations 2022/2021
Dotation d'équilibre	1 196 139 €	1 162 153 €	1 157 531 €	1 070 233 €	978 721 €	-91 512 €
Apport FC	112 000 €	132 160 €	191 120 €	243 200 €	308 000 €	
Reliquat FC	28 112 €	80 735 €	140 000 €	36 750 €	156 534 €	
Taxe d'apprentissage	7 000 €	5 416 €	6 737 €	6 809 €	4 000 €	
Ressources Propres	52 156 €	22 156 €	52 150 €	87 296 €	155 246 €	
Conventions	0 €	52 125 €	0 €	11 250 €	0 €	
Total budget UFR LLSH	1 395 407 €	1 454 745 €	1 547 538 €	1 455 538 €	1 602 501 €	146 963 €
Dont dépenses récurrentes (centrale)	5 097 €	5 172 €	5 248 €	5 326 €	0 €	
Dont maintenance locataire (DPI)	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	
Dont audiovisuel (DAV)			4 000 €	4 000 €	4 000 €	
Dont fonctionnement	189 800 €	183 300 €	206 550 €	237 500 €	217 760 €	
Dont salaires	1 100 000 €	1 105 413 €	1 167 740 €	1 134 710 €	1 204 207 €	
Dont investissement	80 510 €	140 860 €	144 000 €	54 002 €	156 534 €	

OK

Faculté de Santé	2018	2019	2020	2021	2022	Varations 2022/2021
Dotation d'équilibre	623 404 €	637 633 €	637 633 €	632 581 €	477 476 €	-155 105 €
Apport FC	689 000 €	715 537 €	777 952 €	780 160 €	1 000 000 €	
Reliquat FC	180 000 €	114 463 €	100 000 €	0 €	0 €	
Taxe d'apprentissage	90 000 €	101 919 €	86 180 €	60 000 €	60 000 €	
Ressources Propres	379 000 €	459 750 €	415 000 €	434 000 €	400 180 €	
Conventions	204 350 €	189 800 €	193 050 €	145 500 €	107 904 €	
Total budget UFR Santé	2 165 754 €	2 219 102 €	2 209 815 €	2 052 241 €	2 045 560 €	-6 681 €
Dont dépenses récurrentes (centrale)	26 184 €	26 571 €	26 959 €	27 358 €	0 €	
Dont maintenance locataire (DPI)	35 000 €	35 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	
Dont audiovisuel (DAV)			12 000 €	12 000 €	12 000 €	
Dont fonctionnement	1 099 475 €	1 060 650 €	997 170 €	1 000 500 €	1 006 840 €	
Dont salaires	704 000 €	644 600 €	696 286 €	653 656 €	1 022 333 €	
Dont investissement	381 095 €	452 281 €	447 400 €	328 727 €	181 000 €	

FAUX

Polytech Angers	2018	2019	2020	2021	2022	Varations 2022/2021
Dotation d'équilibre	906 171 €	834 199 €	834 199 €	1 007 245 €	780 882 €	-226 363 €
Apport FC	188 000 €	198 080 €	254 080 €	234 880 €	479 560 €	
Reliquat FC	53 981 €	21 812 €	13 800 €	50 000 €	18 000 €	
Taxe d'apprentissage	118 676 €	147 966 €	139 903 €	80 000 €	100 000 €	
Ressources Propres	243 183 €	343 324 €	374 007 €	308 635 €	549 616 €	
Conventions	102 688 €	311 683 €	120 000 €	112 500 €	0 €	
Total budget Polytech	1 612 699 €	1 857 064 €	1 735 989 €	1 793 260 €	1 928 058 €	134 798 €
Dont dépenses récurrentes (centrale)	4 164 €	4 225 €	4 287 €	4 350 €	0 €	
Dont maintenance locataire (DPI)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Dont audiovisuel (DAV)			0 €	0 €	0 €	
Dont fonctionnement	536 849 €	646 952 €	596 520 €	590 306 €	661 888 €	
Dont salaires	824 209 €	941 660 €	1 058 182 €	978 604 €	1 034 702 €	
Dont investissement	247 477 €	264 227 €	77 000 €	220 000 €	231 468 €	

OK

	2018	2019	2020	2021	2022
Total dotation d'équilibre	6 524 226 €	6 444 992 €	6 437 385 €	6 561 750 €	

ANNEXE 2 - DOTATION AUX SERVICES COMMUNS

	2018	2019	2020	2021	2022							
	Dotation totale	Dotation totale	Dotation totale	Dotation totale	Dotation UA d'équilibre	Maintenance locataire (DPI)	Matériel informatique (DDN)	Matériel audiovisuel (DAV)	CVEC	TA	Ressources propres	Budget total
SSU	276 122 €	276 122 €	265 188 €	97 922 €	50 800 €	5 000 €	0 €	5 000 €	150 000 €	0 €	304 950 €	505 750 €
SCDA	696 153 €	694 149 €	681 747 €	659 356 €	667 972 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	689 528 €	1 357 500 €
SUIO-IP	193 302 €	201 151 €	210 965 €	227 871 €	252 880 €	6 000 €	0 €	3 000 €	0 €	1 200 €	72 833 €	326 913 €
SUAPS	156 888 €	153 814 €	154 868 €	137 396 €	156 500 €	0 €	0 €	0 €	219 000 €	0 €	39 500 €	415 000 €
SCAFOP	0 €	0 €	0 €	0 €	66 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	191 000 €	257 500 €
TOTAL	1 322 465 €	1 325 236 €	1 312 768 €	1 122 545 €	1 128 152 €	31 000 €	0 €	8 000 €	369 000 €	1 200 €	1 106 811 €	2 605 163 €

Transfert MS en centrale en 2021, ce qui explique la baisse de la dotation.

+16 500 pour le financement du DU avenir 20/22

Transfert de 10 000 euros de la DPIL et prise en charge de 69 000 euros par la CVEC

Nouveau modèle économique - Reste 2,5 ETP sur ressources propres pour un total de 92500 euros.

Sur ressources propres du SCAFOP 3 ETP (ingénieur conseil VAE / Assistante commerciale / Chargé de commercialisation ESTHUA) pour un total de 110 000 euros
34000 euros liés au CDI de Priscilla LANTIERI basculés en centrale. Reste 351 100 de MS sur ressources propres dont 285 000 euros pour les CDD sur ressources propres (CVEC/ARS/CD49/REGION)

Composante/Service	Intitulé du projet	Coût opération projet	Financement de l'opération					Thème(s) porteur(s)				CADRE CIPI	PRIORITE DE LA COMPOSANTE/SERVICE	ARBITRAGE	PLANIFICATION	MOYENS RH EXISTANT	OBSERVATIONS
			Composante / Service		DPIL	Autre		Vie des campus	Prévention	Amélioration fonctionnement	Recherche						
			Investissement	Reliquat FC		Nature financement	Montant										
UFR SANTE	IRIS1 - Aménagement PRIMEX	8 000 €				Recherche ?	8 000 €				X		1	retenu selon financement	2022	non	Phase études - en lien accréditation animalerie
	SOUS TOTAL UFR SANTE	8 000 €	0 €	0 €	0 €		8 000 €										
UFR SCIENCES	Remplacement du controle d'accès	270 000 €	195 000 €		75 000 €				X	X				retenu	2022	oui	Tranche ferme (160 k€) + optionnelles*1 (110 k€)
UFR SCIENCES	Mise en conformité ventilation bat. Kb	300 000 €			235 000 €	Etat	65 000 €		X					retenu	2022	oui	Etude 2Moe 2022 - Travaux 2023
UFR SCIENCES	Climatisation (Db "Laser" ; Moltech Ka ; BIAF)	45 000 €				Recherche ?	45 000 €				X			retenu selon financement	2022	non	Equipements en place ou à venir (CPER)
UFR SCIENCES	Electrification d'un amphithéâtre (D - L004)	16 000 €	16 000 €							X				retenu	2022	non	Reprogrammation Cycle 18-20
	SOUS TOTAL IUT	631 000 €	211 000 €	0 €	310 000 €	0 €	110 000 €										
UFR DEG	Transformation d'un amphi en salle de plaidoirie	50 000 €	15 000 €	35 000 €						X			1	retenu	2022	oui	Reprogrammation Cycle 18-20
	SOUS TOTAL UFR DEG	50 000 €	15 000 €	35 000 €	0 €	0 €	0 €										
UFR LLSH	Electrification des amphis B/C/D/F/H/I/K	71 735 €		71 735 €				X		X			1	retenu	2022	oui	Reprogrammation Cycle 18-20
	SOUS TOTAL UFR LLSH	71 735 €	0 €	71 735 €	0 €	0 €	0 €										
UFR ESTHUA	Rénovation de l'escalier intérieur	55 000 €	40 000 €		15 000 €					X			1	retenu	2022	oui	Reprogrammation Cycle 18-20
	SOUS TOTAL UFR ESTHUA	55 000 €	40 000 €	0 €	15 000 €	0 €	0 €										
POLYTECH	Electrification des amphithéâtres	70 000 €			70 000 €			X		X				retenu	2022	oui	Reprogrammation Cycle 18-20
	SOUS TOTAL POLYTECH	70 000 €	0 €	0 €	70 000 €	0 €	0 €										
SCDA	BU St Serge - Living center XXL	660 000 €				CVEC	660 000 €	X		X				retenu	2022	oui	Financement partiel socié (sur 860 k€)
	SOUS TOTAL SCDA	660 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	660 000 €										
SUAPS	Etude aménagement bureaux en Rdc	15 000 €	15 000 €						X	X			1	retenu	2022	non	Reprogrammation Cycle 18-20
	SOUS TOTAL SUAPS	15 000 €	15 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €										
Projets transverses (hors délégation crédits structures)																	
DPIL	Logiciel de gestion du patrimoine	100 000 €			100 000 €					X				retenu	2022	oui	Besoins en cours de consolidation
PRESIDENCE	Aménagement Tour St Serge	400 000 €			400 000 €				X	X				retenu	2022	oui	Reprogrammation Cycle 18-20
PRESIDENCE	Aménagement salle Lagon - Présidence	80 000 €			80 000 €				X	X				retenu	2022	non	
UA Culture	Le Qu4tre - Aménagement Forum	56 000 €	16 000 €			CVEC	40 000 €	X		X				retenu	2022	non	
DEG	Remplacement chaufferie	260 000 €			260 000 €			X		X				retenu	2022	oui	
DPIL	Aménagement salle de cours LOI ORE	110 000 €				ETAT	110000	X		X				retenu	2022	oui	Loi ORE - 2021 Tx- 2022 AE Mobilier
DI	BIENVENUE EN France - Aménagement salles A108&A109	24 748 €				ETAT	24748	X		X				retenu	2022	oui	BIENVENUE EN France - 2021 Tx & Audiovisuel - 2022 Informatique
DPIL	Renouvellement parc automobile	65 000 €			65 000 €			X		X				retenu	2022	oui	
	SOUS TOTAL DPIL	1 095 748 €	16 000 €	0 €	905 000 €	0 €	174 748 €										
SYNTHESE		TOTAL	STRUCTURE	FC	DPIL	Subventions											
2022		2 656 483 €	297 000 €	106 735 €	1 300 000 €	0 €											

DIALOGUE DE GESTION GOUVERNANCE / COMPOSANTES - SERVICES COMMUNS ET CENTRAUX - POLES RECHERCHE

